

Notre étonnement deviendrait plus grand, si on nous demandait de trouver une voix de poète capable de donner à elle seule un concert, où s'harmoniseraient ensemble, non pas seulement toutes les cordes d'une lyre, mais tous les instruments, tous les sons, depuis la lourde basse jusqu'à l'éclatant soprano, en passant par les diverses nuances que peuvent produire le bruit des hommes et le bruit des choses : les *maestros* de l'océan, du tonnerre, des champs de bataille, des guerres civiles; les *mezzo voce* des bois et des forêts caressés par la brise, de l'affligé qui gémit, du pauvre qui tend la main, du riche qui verse discrètement l'aumône; les *presto* des prairies, de la verdure, des ruisseaux, de la nacelle légère, des chanteurs ailés gazouillant sous l'ombrage; les *allegro* de la récolte, des gaies soirées d'hiver auprès d'un bon feu; les *dolce* de l'homme dont la conscience est un printemps, de l'ouvrier qui a travaillé sa journée, et rentre pour souper le soir et essuyer ses sueurs; les *pianissimo* de la nuit, du silence, des étoiles, de la rêverie, de la prière, du dernier sommeil, de la mère qui berce son enfant et ne s'endort qu'après qu'il est endormi.

Si merveilleuse qu'elle soit, telle est cependant la mission du poète improvisateur. Il est donc rare de le rencontrer, et quand on le possède, il faut se hâter d'en jouir. Eh bien! habitants d'Etampes, ce poète, vous le possédez depuis huit jours dans votre ville. Il a déjà parcouru une partie de la France, chantant tristement, comme il le dit lui-même, depuis les malheurs de la patrie, mais chantant toujours — car il faut que le poète chante, même quand il pleure. — Et il est venu vous demander l'hospitalité. Jeune homme de vingt-sept ans, il a ce visage inspiré, ces manières de politesse, de sympathie et de loyale franchise, que devaient avoir les jeunes trouvères des temps chevaleresques, lorsqu'ils s'en allaient de castel en castel, redisant les hauts faits des preux, la douce hospitalité des nobles dames et la gloire du beau pays de France... Humble et craintif, malgré de nombreuses attestations qui l'ont armé de toutes pièces, faible chevalier de la poésie, il n'a encore osé se présenter presque à aucune porte.

Ami inconnu dont il ne sait pas même le nom, et qui dois à un simple hasard le plaisir de l'avoir entendu hier, je fais en sa faveur le métier de héraut d'armes, et je viens sonner du cor à la porte d'Etampes-le-Châtel, pour que le pont levé s'abaisse devant lui, et qu'il soit le bienvenu dans les demeures de bonne et intelligente compagnie.

Il sera votre très-humble et obéissant serviteur. Cherchez un mot : quelque pauvre qu'il soit en inspiration, le poète l'habillera délicatement, délicieusement, en autant de vers que vous voudrez.

Imposez lui un sujet ingrat avec des rimes plus ingrates encore, il l'obligera à lui être reconnaissant et vous aussi, de la manière gracieuse et engageante dont

Enfin, pour abrégé ce que je ne veux pas rendre un programme — puisqu'il n'a pas d'autre programme que de vous être agréable — donnez-lui à poétiser huit, dix, et même douze sujets à la fois, les plus disparates, les plus étonnés de se couloyer, il saura les faire marcher côte à côte en bonne intelligence; il les dictera en même temps, vers par vers, à huit, dix, et même douze secrétaires.

Et puisqu'il est bien permis de comparer de plus petites choses à de plus grandes,

..... *Parca licet componere magnis.*

le grand poète renouvellera ainsi le prodige de César. Du reste César donnant à peine à ses scribes le temps de suivre la rapidité de ses pensées est peut-être plus admirable, mais certainement plus utile à l'humanité, que le général romain effrayant le monde par la rapidité de ses victoires.

être triste. Il écarta les souvenirs pénibles pour écouter Olivier qui lui racontait les événements de la nuit : — Jenny seule sur la route, s'oubliant elle-même pour secourir les mendiantes des pâquis; Niquet la poursuivant de ses insultes; le plongeon du clerc dans le ruisseau; les eaux de la Chiers tumultueuses et envahissantes; la lanterne éteinte; la hutte dans les bois; le moment où Jenny, épuisée par la fatigue et l'émotion, s'était endormie auprès de son sauveur, — et à cet endroit de son récit, Olivier serrait plus tendrement la petite main qui avait pressé timidement la sienne.

— Dès que le jour eut paru, dit l'officier en finissant, nous tentâmes de rentrer au village, mais les eaux étaient trop hautes pour qu'il fût possible de traverser sans danger la prairie. Jenny a été contrainte d'accepter pour quelques heures l'hospitalité à Longchamps. Aussitôt que la route est devenue praticable, je vous l'ai ramenée. Je la mets sous votre protection, afin de forcer ainsi chacun à lui accorder le respect qui lui est dû.

Alors, M. Simon leur parla des mesures à prendre pour hâter le mariage. Il devait se charger d'écrire à M^{me} Müller, et en attendant son arrivée, improviser chez lui, dans son appartement, une chambre pour Jenny.

L'entretien se prolongea longtemps encore, car Olivier ne pouvait se résoudre à quitter sa fiancée. Mais quand il eut connaissance de la scène qui avait eu lieu dans la matinée, sur le pont du vieux moulin, et surtout quand il sut quel rôle y avaient joué Niquet et sa lorgnette, la colère qu'il ressentit et un légitime désir de vengeance lui donnèrent le courage de la séparation.

Lorsqu'il descendit les degrés du perron, les trois visages étaient encore à leur poste pour le foudroyer au

Tel est le cachet particulier, et je crois même tout à fait exceptionnel du jeune poète, qui distingue son talent du talent de Pradel et des autres improvisateurs : la faculté de mener de front plusieurs sujets différents.

C'est incroyable, si vous voulez, mais nous l'avons entendu.

Certes pour être capable simultanément d'une pareille concentration et d'une pareille dispersion de forces intellectuelles, il faut dans l'esprit quelque chose d'élevé comme un vol d'oiseau, qui permette d'embrasser d'un même regard une foule d'horizons; ou mieux encore quelque chose de transparent et de mystérieux comme le cristal du prisme, qui s'empare d'un rayon de soleil, le concentre d'abord, le disperse ensuite, et le répand en une gerbe radieuse de sept couleurs sur les objets environnants...

Je sais bien qu'une critique injuste et amère fait peu de cas du poète improvisateur, lui reproche de ne pas s'appliquer à perfectionner son œuvre, dans le silence d'une laborieuse méditation, et emploie contre lui ce vers de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Je ne puis discuter, car j'ai été bien long déjà, sans savoir si l'Abelle trouvera de quoi butiner dans mon article. Je dirai seulement, au risque d'être obligé de le prouver, que pour moi le véritable poète est celui qui improvise, comme le véritable orateur est celui qui ne récite pas son improvisation à la Chambre, après l'avoir récitée dix fois déjà dans sa propre chambre; Homère, n'est pas que l'on sache, le moindre des poètes; vieillard aveugle, un bâton à la main, il s'en allait à travers les villes de la Grèce, improvisant et chantant son admirable Iliade. Je ne connais pas de plus grand orateur politique que le célèbre O'Connell. Lui dont la parole remuait les multitudes, semblable au vent de l'ouragan qui passe sur un champ de blé, ne demandait ses inspirations qu'au peuple; mais ce peuple enthousiasmé ne demandait que du pain et l'affranchissement de l'Irlande.

Donc je termine en faisant encore un appel pour qu'on prête l'oreille au poète. On pourrait peut-être lui offrir, comme d'autres villes l'ont fait, un local et une séance publics. J'ai oublié de dire son nom : Chollet. J'espère qu'un jour notre ville ni la France n'auront plus besoin de l'apprendre. Courage, ô poète! Je ne crains qu'une chose, c'est que dans ces heures troublées par les préoccupations politiques, tu ne puisses te faire entendre, et que tu ne t'écries de découragement avec un autre prophète qui, jusqu'à un certain point, avait entrevu l'avenir :

Que sert la chanson, ô poète!
Ces chants que ton génie émette
Tombent à la vague inquiète
Qui n'a jamais rien entendu,
Ta voix s'enroue en cette brume,
Le vent dispersera au loin ta plume,
Pauvre oiseau chantant dans l'écumo,
Sur le mât d'un vaisseau perdu!...

Mais non! courage! la France est un vaisseau blindé par la Providence, elle pourra voir encore bien des boulets, bien des tempêtes : ils ne la couleront pas à fond.

Causeries.

Tout fait présumer qu'en l'an de grâce 1873, l'air sera matrimonial à Etampes, puisque déjà quarante publications de mariages ont été faites pendant les trois premiers mois, et, du reste, tout le monde a dû s'en apercevoir par les nombreux cortèges de noces qui sillonnent nos rues les premiers jours de chaque semaine. — C'est incontestablement la preuve que les mœurs se perfectionnent. — Tant mieux.

Je ne puis vraiment m'empêcher de dire un mot sur

passage de l'artillerie de leurs regards. Olivier salua courtoisement la famille Serres et prit le chemin du Grand-Saint-Eloi.

Dans sa chambre, au premier étage de l'auberge, un peu enroué et courbaturé par suite de l'abus qu'il avait fait de son larynx et de la contrainte qu'il avait imposée à ses muscles, Clément Niquet songeait, et à l'expression soucieuse de ses gros yeux blancs, à l'aspect désolé de ses moustaches sans cosmétique, on pouvait hardiment supposer que des idées de nature inquiétante l'abordaient à cette heure.

Sans réflexion, étourdiement, il avait assouvi sa rancune; mais le premier enivrement du triomphe dissipé, une foule de pensées menaçantes étaient venues l'assaillir. A l'occasion, il ne refusait point de parler des duels nombreux dans lesquels il avait toujours remporté la victoire; il donnait même volontiers à ses moustaches une tournure militaire; mais pour rien au monde il n'eût consenti à se retrouver face à face avec un homme qui l'avait une fois lancé dans les airs avec tant de vigueur et si peu de respect. — Et certes, dans les circonstances présentes, il était fondé à croire que l'officier, peu satisfait de sa spirituelle plaisanterie du matin, se montrerait moins accommodant que jamais et tout prêt à exercer de nouveau sur lui cette vigueur dont il avait gardé un souvenir désagréable.

Trouver une combinaison adroite qui lui permit de se soustraire au danger tout en sauvegardant l'honneur, tel était le but de ses méditations inspirées par une sage prudence.

Tout à coup il tressaillit et brusquement, tout d'une pièce, se dressa sur ses jambes.

ce que l'on appelle la cérémonie d'un mariage. Il y a ce je ne sais quoi d'uniforme, qui serait on ne peut plus monotone pour une personne obligée de répandre à de nombreuses invitations; que ce soit le mariage d'une humble artisan ou d'une riche héritière, les mêmes formalités, le même cérémonial, ce dernier relativement, bien entendu; tout est semblable.

Écoutez bien : — Le jour tant désiré est arrivé. — La future se lève de très-bonne heure, elle marche, court, paraît impatiente... Enfin quelque sonne à la porte... Elle sait qui... car c'est lui seul qu'on attend, lui... l'heureux mortel auquel on va confier pour quelques instants certaines petites imperfections qu'on a eu le soin de dissimuler... C'est le coiffeur! le personnage indispensable entre les mains duquel se trouve tout, car sans cet artiste capillaire, pas de mariée... Il est toujours accompagné de sa boîte magique, laquelle renferme depuis la précieuse moelle de bœuf jusqu'à l'huile antique la mieux parfumée; plus, tout un arsenal d'épingles, et surtout, la voluptueuse natte postiche qui va instantanément transformer en une coiffure opulente ces quelques petits bandeaux et ce chignon tout à l'heure incultes.

La toilette est terminée, rien n'y manque, les parents et amis sont tous présents. — On se rend à la Mairie... C'est là que débute toujours les premières susceptibilités. — On avait promis que ce serait l'oncle, du cousin, du beau-frère, du gendre, du parrain de la mariée qui serait témoin, et on désigne le parrain, du gendre, du beau-frère, du cousin, de l'oncle du marié... Or donc, brouille d'un certain côté. — On a prononcé le oui sacramental... La mariée surtout d'un ton si bas, mais si bas, que souvent l'officier de l'Etat-civil est obligé de relire la loi pour l'ouïr. — De la Mairie on se dirige à l'Eglise; là, la chaste épouse se revêt alors de tout ce que la nature a pu lui prodiguer de beau, d'angélique... Le Digne pasteur prononce un impressionnable sermon, qui se prolonge suivant le chiffre... (Halle-là!)

Dieu soit loué, la bénédiction nuptiale est terminée; les deux époux s'appartiennent. Tout le monde va gaiement collationner, et certes jamais mot n'a été moins bien placé, car généralement les invités sont à jeun; et comme cette collation se compose généralement de pâtés d'une substance compacte garnie de viande froide et massive, vous satisfaites votre appétit au point que quand arrive l'heure du festin du soir, vous vous mettez à table sans envie, à la grande satisfaction du maître d'hôtel qui a doublé, pour cette circonstance, tout son personnel afin que les spécimens microscopiques des plats somptueux qui vous ont été présentés vous soient servis rapidement.

Je dois ajouter ici qu'encore là, comme à la Mairie, il y a une rebouderie, car la famille qui s'est aperçue de l'air maussade de l'oncle, du cousin, du beau-frère, du gendre, du parrain de la mariée, lui donne la place d'honneur; mais alors le parrain du gendre, du beau frère, du cousin, de l'oncle de la mariée, auquel cette place appartenait puisqu'il a été témoin, se fâche à son tour... voilà encore de l'orage pour toute la soirée. — Enfin le dessert arrive; c'est là ce qu'on appelle le beau côté de la fête... Avant l'arrivée des musiciens pour le bal, il faut chanter un air, — c'est le tour de la mariée... Elle se lève aussitôt, et tout en baissant les yeux, vous psalmodie la romance :

Quand vous verrez tomber
Tomber les feuilles mortes...

On applaudit toujours.

Puis, le marié lui succède... Il entonne d'une voix chevrotante :

D'où viens-tu beau nuage
Emporté par le vent...

Bravo! bravo!

Son nom venait d'être prononcé en bas de l'escalier par une voix dont il avait reconnu le timbre sonore.

Tout effaré, il prêta l'oreille.

Une autre voix qu'il reconnut aussi, une voix claire et quelque peu glapissante qui atteignait sans peine les dernières notes de la gamme, et appartenant à sa diligente et habillante hôtesse, dame Catherine, répondait à la première voix :

— Il est chez lui. Mais si vous voulez que je le fasse descendre...

— Non! fit la voix sonore, je vais monter.

Un pas rapide résonna dans le corridor. Le danger prévu approcha. Niquet devint fort pâle et un tremblement incommode le parcourut de la tête aux pieds. Néanmoins, il conserva assez de présence d'esprit pour sauter sur la porte et la barricader de son mieux.

Il était temps, deux coups vigoureux retentirent frappés par une main robuste. Tapi contre le mur, immobile et retenant son souffle, Niquet aux abois n'eut garde de répondre.

La voix sonore se fit entendre de nouveau.

— Êtes-vous sûre, Madame Pahaut, qu'il ne soit pas sorti?

— Bien sûre, Monsieur Olivier.

— Alors, il s'est enfermé... Je serais cependant très-fâché d'être obligé d'enfoncer les portes dans votre maison.

— Patientez un moment. Je vais quérir Antoine, pour qu'il démonte la serrure.

Une sueur froide coulait sur le front du malheureux clerc, et il roulait autour de lui, avec une expression

Ensuite, la demoiselle d'honneur, adorable et caudide fille qui attend son tour avec impatience :

Tu vas quitter notre montagne
Pour t'en aller bien loin, hélas!...

Charmant! charmant! dit-on de toutes parts.

Enfin le garçon d'honneur, très coquet, l'air crâne, et décidé, retrouve les manches de son habit, agite les bras en l'air et entonne résolument le fameux :

Asseyez-vous dessus
Afin qu'il finisse...

Que tout le monde reprend en chœur.

C'est alors qu'un loustique s'élance à son tour et crie à tue-tête :

A Paris, dans un parterre,
Quand une pièce a réussi...

Et toute l'assemblée de frapper des mains.

Pendant ce brouhaha sempiternel, on est allé décrocher la jarretière de la mariée, cette jarretière est ordinairement composée de faveurs tricolores interminables que l'on coupe pour en donner un morceau à chaque convive.

Le bal commence, l'orchestre se compose ordinairement d'un violon et d'un piston, les quadrilles se succèdent... de temps en temps une polka, une schottisch, une mazurka, et Dieu sait comme tout cela se danse, mais, dans le feu des chasses-croisées, les mariés ont clandestinement disparu. — Les lumières s'éteignent petit à petit et l'on peut dire alors encore un anneau de rivé à une nouvelle chaîne de l'hyménée.

Quelques mois plus tard, vous rencontrez le jeune couple heureux et content, et le mari lui-même vous avoue résolument qu'il a réellement enfin trouvé... La corne... d'abondance.

Je défie qu'on m'oppose un contradictoire à ce tableau rapidement esquissé, mais qui cependant s'applique, je le répète, à toutes les noces.

E. TACY.

Les assassins de Simoneau, maire d'Etampes.

(Extrait des notes et éclaircissements de l'histoire de la Terreur, par MONTMER-TERNAUX, t. I^{er}.)

A la suite de la procédure dirigée contre les assassins de Simoneau, vingt-et-un accusés furent renvoyés par le jury d'accusation devant le tribunal criminel de Seine-et-Oise. Les débats durèrent cinq jours; cent soixante et onze témoins furent entendus. Le jury de jugement déclara qu'il était constant :

1^o Que le maire d'Etampes, Simoneau, avait prononcé la formule d'obéissance et de force à la loi;

2^o Qu'il y avait eu homicide dans la personne de Simoneau, maire d'Etampes;

3^o Que cet homicide avait été accompagné et suivi de sédition;

4^o Que cet homicide avait été préparé et facilité par des coups de bâton qui avaient été portés à Simoneau pendant qu'il était en fonction.

Sur cette déclaration, un jugement rendu par Alquier, président, Lemaire, Auvry et Delaistre, juges, condamna, le 22 juillet 1792 :

1^o Huit accusés à un an et deux ans d'emprisonnement;

2^o Deux à la peine de mort.

Ces deux derniers se nommaient Gérard (Henri), âgé de 45 ans, ancien garde-chasse, domicilié à Etampes, condamné plusieurs fois pour braconnage, et Baudet (Gabriel), âgé de 40 ans, demeurant à Etampes, charretier, ancien carabinier, renvoyé du service militaire avec de mauvaises notes.

Le jugement portait que ces deux individus seraient exécutés à Etampes, sur la place Saint-Gilles, et seraient conduits à l'échafaud vêtus d'une chemise rouge.

Aussitôt après le jugement, les Jacobins, qui avaient

navrante de détresse, ses gros yeux blancs qui cherchoient en vain une cachette.

Quelques minutes s'écoulaient; puis un outil de fer morlilt les vis qui retenaient la serrure et la porte céda enfin, livrant passage à Olivier et à son camarade d'enfance, Antoine Pahaut.

Mais la chambre était vide, et grand fut leur désappointement à tous les deux. Antoine, qui éprouvait pour le pensionnaire de dame Catherine une antipathie marquée, et avait conçu de longue main des soupçons offensants à propos de sa bravoure, commença dans tous les coins une recherche consciencieuse de sa personne. Il fureta partout, regarda sous le lit, ouvrit les armoires; le clerc était introuvable, et bientôt on eut acquis la conviction qu'il était parvenu à s'échapper.

Antoine et l'officier allèrent à la fenêtre.

— Pourtant, fit Antoine d'un ton désolé, la mère, que j'ai mise de faction dans la cour, l'aurait vu passer.

— Qu'est-ce donc, demanda Olivier se penchant au dehors, que ce bâtiment qui est en dessous?

— Ça! c'est une vieille écurie pour les marchands de la Belgique. Aujourd'hui on y a logé un troupeau de tonquins.

Olivier jeta un dernier coup d'œil sur l'ouverture noire et béante, du fond de laquelle s'élevait un concert de grognements irrités.

— Allons, dit-il, il m'échappe; mais je le retrouverai un autre jour.

LOUIS JACQUIER.

(La suite au prochain numéro.)

pris en main la cause des assassins de Simoneau e qui voulaient à toute force sauver la tête des coupables, se répandirent en plaintes amères contre la sévérité du jugement du tribunal criminel de Seine-et-Oise ; ils allèrent jusqu'à faire courir le bruit que la veuve de Simoneau avait été à la barre de la commune de Paris, solliciter la grâce des assassins de son malheureux époux.

Quoique les événements eussent marché, et que depuis le prononcé du jugement du 22 juillet, la révolution du 40 août eût renversé le trône de Louis XVI et assuré le triomphe des démagogues, la veuve de Simoneau, bravant les poignards qu'elle savait dirigés contre elle, eut le courage d'adresser, le 21 août, la lettre suivante au président de l'Assemblée législative :

« Monsieur le président,

« On a répandu dans les journaux que j'avais été à Paris, à la barre de la commune de Paris, solliciter la grâce des assassins de mon malheureux époux. Si j'avais cru pouvoir hasarder une démarche aussi contraire à mes devoirs et au principe de l'ordre social, je l'aurais faite directement auprès de l'Assemblée nationale ; les auteurs des menaces, par lesquelles on a voulu m'y contraindre, avaient eu soin de m'en prévenir.

« J'ai lieu de craindre qu'on ait employé mon nom dans cette occasion et qu'une supposition de personne n'ait pas été négligée pour tromper la générosité de la commune de Paris ; je déclare que je n'ai pas été à Paris depuis longtemps, et dans le cas où l'Assemblée nationale se persuaderait que l'impunité d'un grand crime peut concourir au maintien de l'ordre et à la sécurité des magistrats du peuple, au moins l'ombre de mon époux ne me reprochera pas la faiblesse d'avoir arrêté une procédure que je n'avais pas sollicitée et que l'Assemblée nationale seule avait ordonnée.

« Je suis avec un profond respect, etc.

« Signé : Veuve SIMONEAU.

« Etampes, le 21 août 1792. »

Les événements continuaient à se précipiter avec une effrayante rapidité. Les massacres de septembre avaient ensanglanté les pavés de la capitale et une bande de scélérats avait été cherchée à Orléans, sous la conduite de Fournier, dit l'Américain, les prisonniers de la haute cour. A son retour, la bande de Fournier séjourna deux jours à Etampes et en profita pour délivrer les individus condamnés à la suite du meurtre de Simoneau et qui se trouvaient encore dans les prisons de cette ville. Le fait est constaté par le rapport des commissaires de la commune de Paris. Nous y lisons :

« Ils (les soldats de Fournier) ont élargi les prisonniers d'ici, qui étaient détenus à l'occasion de l'affaire de Simoneau, maire d'Etampes, excepté un seul, lequel avait l'épaule marquée. Il paraît qu'ils veulent mettre en liberté ceux qui sont dans les prisons de Versailles pour la même affaire.

« Etampes, le 8 septembre, à 41 heures du matin. »

Les prisonniers délivrés ne perdirent pas de temps pour se rendre à Paris, car nous les voyons, accompagnés d'une députation d'habitants d'Etampes, se présenter dès le surlendemain, 9 septembre, successivement à la commune de Paris, à l'Assemblée législative et à la salle des Jacobins où siégeaient dans ce moment, sous la présidence de Robespierre et de Collot d'Herbois, les électeurs parisiens, occupés à choisir les députés pour la prochaine Convention nationale. Leur visite à ces trois autorités, les seules qui existaient alors dans la capitale, fut une espèce de triomphe ; il n'y manqua que la pompe solennelle dont on avait entouré le retour des galériens de Châteauneuf. Discours, harangues, félicitations, tout fut prodigué à ces complices de l'assassinat de Simoneau.

Leur première visite avait été pour la commune ; rien de plus juste, puisque c'était elle qui avait envoyé la bande de misérables par laquelle ils avaient été délivrés. Nous avons retrouvé le procès-verbal de la réception qui leur fut faite. On verra la faveur avec laquelle ils furent accueillis par les soi-disant représentants de la population parisienne, et l'on remarquera la qualification que l'on donne à ceux qui avaient voulu, à Etampes, faire respecter la loi.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Extrait des registres des délibérations du Conseil général des commissaires de quarante-huit Sections.

Du 9 septembre 1792, 4^e année de la Liberté.

« Le Conseil général, après avoir entendu la députation de la ville d'Etampes, qui est venue présenter les malheureuses victimes de la cabale des importants et des accapareurs de leur ville, vivement touchés des malheurs de leurs concitoyens, arrête : que MM. Mathieu et Thomas Guide, sont nommés commissaires à l'effet de se transporter à l'Assemblée nationale et solliciter de sa justice des secours pour des malheureux qui sont dans le plus pressant besoin.

« Signé : BOULA, président ; COULONBEAU, secrétaire-greffier adjoint. »

(A suivre.)

— La lune rousse, dit Arago, est la lune qui, commençant en avril, devient pleine, soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Or, cette année, il y aura nouvelle lune le 26 avril, à dix heures cinquante et une minutes du soir, et cette lune rousse durera jusqu'au 25 mai inclusivement.

— Le Tribunal correctionnel de Gien vient de juger que le fait de mettre en vente sur le marché des blés parés, c'est-à-dire du beau blé sur le dessus et des blés de qualité inférieure dans le fond des sacs, constituant, non pas le délit de tromperie sur la qualité de la marchandise, mais bien le délit d'escroquerie, qui entraîne la peine d'emprisonnement d'un an au moins et cinq ans au plus, et une amende de 50 fr. au moins et 3,000 fr. au plus.

Avis à ceux qui seraient tentés de commettre ce genre de fraude.

— Le Journal du Havre signale une des applications les plus utiles de l'acclimation dans l'introduction, en France, d'un animal destiné à remplacer le lapin, sans causer le moindre dégât dans les propriétés, car il ne se nourrit que de très-petites herbes. Ce n'est pas un rongeur comme la marmotte et le lapin, il est de l'ordre des marsupiaux, c'est-à-dire, des sarigues et des kangourous.

Le Phascolome latifrons pèse jusqu'à 60 kilogrammes et a la forme d'un petit ours : sa fourrure ne sert à rien jusqu'ici ; mais sa chair est délicate : il s'apprivoise comme un chien ; les pêcheurs de la terre de Van Diémen, près de l'Australie, dont il est originaire, en élèvent des quantités.

Plusieurs couples ont été lâchés, il y a quelque temps, dans la propriété de M. le vicomte Cornély, près de Tours. Ils y ont prospéré et pullulent.

C'est à M. Geoffroy-Saint-Hilaire que l'on doit l'introduction de ce curieux et utile animal. Un envoi considérable arrivera bientôt de Van-diémen.

AVIS

Le sieur MARTINET Désiré, chauffeur, faubourg Evezard, à Etampes, déclare qu'un chien de chasse, âgé de 2 ans, élevé en pattes, robe blanche, taches rouges, marqué en tête de mêmes taches, muni d'un collier en cuir et plaque en cuivre sans inscription, s'est adonné chez lui dans le courant de février dernier. Il prie la personne qui l'aurait perdu de le faire prendre à son domicile dans le plus bref délai.

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 19, rue des Martyrs, Paris, est en ce moment à Etampes. — Ecrire chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier.

M. PERSENT, marchand de mercerie en gros, rue de la Tannerie, n° 11, à Etampes, demande un APPRENTI.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 21 Avril. — TOURNEMINE Marguerite, rue du Perray, 9. — 23 BACIN Clotilde-Marie, rue Saint-Martin, 48. — 24 VERDIER Eugénie-Valentine (Hospice). — 25. LECLERC Georges-Emile, au hameau de Lhumery.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : DENIZET Charles-Victor, 22 ans, cultivateur à Méréville de fait et de droit chez son père, rue Hauts-des-Groisneries ; et D^e ROZE Adèle-Juliette, 18 ans, sans profession, à Méréville.

DÉCÈS.

Du 24 Avril. — SIMON Marie-Augustine, 11 ans (Hospice). — 25. FROMANT Léontine, 41 ans, épouse Delphée, place du Puits Bardé.

Pour les articles et faits non signés : AVOU. ALIEN.

LA C^{ie} FRANÇAISE

VENDE SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

toujours 2 fr. le 1/2 kilo

ET SON

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons. 43 40

ANNONCES.

Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

ERRATUM

Concernant la Vente DANTONNET.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e HAUTEFELLE, notaire à Etampes, commis pour recevoir les actes de l'étude de M^e Méneray, et spécialement pour cette adjudication, le Dimanche 11 Mai 1873, à deux heures de relevée, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE LA MONTAGNE.

Le dix-septième lot se compose de :

Le droit au bail, pour une durée de douze années, à commencer par la récolte de mil huit cent soixante-treize, de la quantité de seize hectares quatorze ares cinq centiares de terre, friches, bois et vignes, situés aux terroirs de Chaufour, Etréchy et Saint-Sulpice, aux clauses et conditions insérées au bail, et sur la mise à prix d'un loyer annuel de onze cent soixante-quinze francs, et 4,175 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

1^o En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

2^o En celle de M^e BOUVARD, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

3^o Et en l'étude de M^e Méneray, rue du Flacon, où sont déposés le cahier des charges, les titres de propriété et le bail.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite HARROUARD.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur HARROUARD, chapelier à Etampes, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi 15 Mai mil huit cent soixante-treize, heure de midi, soit

en personne, soit par fondé de pouvoirs, à l'effet de délibérer, soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 39 bis.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Entre Madame Marie-Félicité VÉRON, propriétaire, veuve de M. Claude - Savinien MIGNON, demeurant ladite dame à Bouville ;

Ayant pour avoué M^e Chenu ; d'une part ; Et Mademoiselle Marie-Félicité MIGNON, sans profession, demeurant audit Bouville, chez sa mère, sus-nommée ;

Défaillante ; d'autre part ; Il appert :

Que ladite demoiselle Mignon a été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait, Signé, CHENU.

Etude de M^e PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes, Rue Sainte-Croix, n° 19.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

Après adjudication sur publications volontaires.

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance

Séant à Etampes,

1^o D'UN

CORPS DE FERME

Situé à Fontenette, commune d'Abbéville,

ET 2^o

NEUF PIÈCES DE TERRE

Sises terroir d'Abbéville,

EN 10 LOTS.

L'adjudication aura lieu le Mardi 20 Mai

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu : 1^o d'une clause d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Ravault, notaire à Méréville, le neuf mars mil huit cent soixante-treize, enregistré, et faite par la demoiselle Ernestine-Alexandrine Delacour, domestique, demeurant à Paris, rue Parmentier, numéro 44, d'avoir justifié de l'acquisition des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ledit M^e Ravault, notaire, le vingt avril mil huit cent soixante-treize, enregistré ; — 2^o et de l'article 733 du Code de procédure civile ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Célestin BIGOT, cultivateur, demeurant à Méréville ;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 49, en l'étude de M^e Paulin-Laurens, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Mademoiselle Ernestine-Alexandrine Delacour, domestique, demeurant à Paris, avenue Parmentier, numéro 44 ;

Adjudicataire fol enchérisseur ;

2^o M. Léo Delacour, cultivateur, demeurant à Fontenette, commune d'Abbéville ;

Ayant pour avoué M^e Breuil ;

Procédé, le Mardi vingt Mai mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à la vente, sur folle enchère, des immeubles ci-après, adjugés à la demoiselle Delacour, suivant procès-verbal de M^e Ravault, notaire à Méréville, en date du neuf mars mil huit cent soixante-treize, enregistré, savoir :

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Un corps de Ferme sis à Fontenette, commune d'Abbéville, consistant en : un fournil et une chambre à feu à droite en entrant, à gauche une autre chambre, au bout une autre chambre, à côté un petit cabinet ; grenier sur le tout couvert en tuiles ; cave sous ladite maison ; — étable, poulailler, écurie, deux granges, toit à porcs ; — le tout couvert partie en tuiles et partie en chaume ; — cour au milieu des bâtiments, avec portes charrières et petites portes ; — le tout tenant d'un côté aux héritiers Danizet et à un chemin, du midi au chemin du Godet.

Deuxième lot.

Un are deux centiares de terre, terroir d'Abbéville, aux houches de Fontenette ; tenant d'un long M. Forteau, et d'autre aux susdits bâtiments.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-quatre centiares de terre, même terroir, champier du Bois-à-Rousseau ; tenant d'un long Guéhard, d'autre long Pointeau, d'un bout les terres de l'Hospice d'Etampes, et d'autre bout Guéhard.

Quatrième lot.

Cinquante-quatre ares vingt-six centiares de terre, même terroir, champier des Marjonneries ; tenant d'un long Pillias, d'Arrancourt, d'autre long Delacour, d'un bout Albert Gillotin, et d'autre bout plusieurs.

Cinquième lot.

Soixante-trois ares soixante-dix-neuf centiares de terre, même terroir, champier du Carrefour-de-Buno ; tenant d'un long Alexis Delacour, d'autre Auguste Grivot, d'un bout Albert Gillotin, et d'autre bout les terres de Pierre-Sèche.

Sixième lot.

Soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, mêmes terroir et champier ; tenant d'un long Alexis Delacour, d'autre long et d'un bout Pillias, d'Arrancourt, et d'autre bout plusieurs.

Septième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, même terroir, champier des Hauts-de-Mérobe ; tenant d'un long Pointeau, d'autre long et d'un bout Pillias, et d'autre bout Désiré Delacour.

Huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier de la Méairie ; tenant d'un long M. Forteau, d'autre long Casimir Jouanneau, d'un bout le chemin de Fontaine à Mérobe, et d'autre bout Jouanneau.

Neuvième lot.

Cinquante-quatre ares quatre-vingt-dix centiares de terre, même terroir, champier des Marjonneries ; tenant d'un long Léo Delacour, d'autre Désiré Delacour, d'un bout Gillotin, et d'autre bout plusieurs.

Dixième et dernier lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre, même terroir, au dessus du Moulin ; tenant d'un long Cartault, d'autre long Cretté, d'un bout les pièces de L'Hôpital, et d'autre bout le chemin du Moulin.

MISES A PRIX.

Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la première adjudication, lequel sera déposé au greffe du Tribunal, et, en outre, à la charge des frais de folle enchère, et sur les mises à prix, savoir :

- Pour le premier lot, sur la mise à prix de 800 fr.
- Pour le deuxième lot, sur celle de 10
- Pour le troisième lot, sur celle de 15
- Pour le quatrième lot, sur celle de 30
- Pour le cinquième lot, sur celle de 60
- Pour le sixième lot, sur celle de 60
- Pour le septième lot, sur celle de 8
- Pour le huitième lot, sur celle de 5
- Pour le neuvième lot, sur celle de 60
- Et pour le dixième lot, sur celle de 5

S'adresser pour les renseignements :

à Etampes,

1^o Au Greffe du Tribunal ;

2^o A M^e PAULIN-LAURENS, avoué poursuivant la vente, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

3^o A M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

A Méréville,

4^o A M^e RAVAUULT, notaire.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-treize.

Signé, Ch. PAULIN LAURENS.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-treize, folio 63 recto, case 2. Reçu un franc quatre-vingt centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(4) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 39 bis.

VENTE

SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MÉRÉVILLE,

Et par le ministère de M^e RAVAUULT,

Notaire audit lieu, commis à cet effet

DE NEUF PIÈCES DE

TERRE, PRÉ ET BOIS

Sises aux terroirs de Méréville et Saclas,

EN 9 LOTS

Dépendant de la succession de la dame BOURDEAU-HORDESSEAUX, décédée à la Vallée, commune de Méréville.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 25 Mai

mil huit cent soixante-treize,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le quatre mars mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Pauline Marie-Julienne HORDESSEAUX, épouse de M. Charles-Michel-Edouard BERTRAND, mécanicien, avec qui elle demeure à Châteaudun, et dudit sieur Bertrand pour assister et autoriser la dame son épouse ;

Ayant pour avoué M^e Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 39 bis ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Lucien Dieudonné Paillard, greffier en chef du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en cette ville,

« Au nom et comme mandataire spécial « nommé par jugement dudit Tribunal, en date « du dix-huit février dernier, enregistré, de « Amand Joseph Hordesseaux fils, aliéné non « interdit, interné à la maison de santé de « Clermont (Oise). »

2^o Madame Joséphine Hordesseaux, domestique au

service de M. Ruelle, propriétaire à Etampes, ladite dame épouse de M. Alexandre-Stanislas Mercier, employé, demeurant à Neuville-aux-Bois, ci-devant, et actuellement à Rebrechier, chez le sieur Huré, marchand bouclier;

3^e Mondit sieur Mercier, sus-nommé, pour assister et autoriser ladite dame son épouse;

Défaillants faute d'avoir constitué avoué;

Procédé, le *Dimanche vingt-cinq Mai* mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la maison d'école de Méréville, et par le ministère de M^e Ravault, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par adjudication, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.
Quinze ares trente centiares de terre, terroir de Saclas, aux Plantes; tenant d'un long Baptiste Hordesseaux, d'autre long Baptiste Launay, et des deux bouts plusieurs.
Sur la mise à prix de 400 fr.

Deuxième lot.
Cinq ares dix centiares de terre, terroir de Méréville, à la Vallée-Colleau; tenant d'un long et d'un bout François Launay, d'autre long Pierre Boudier, et d'autre bout les bois.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Troisième lot.
Deux ares cinquante-cinq centiares de coteière, plantés en bois, même terroir, à la Charbonnière; tenant d'un long Pierre Boudier, d'autre long Baptiste Hordesseaux, et des deux bouts des chemins.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Quatrième lot.
Trois ares dix centiares d'ormoie, terroir de Saclas, à la Bretonnière; tenant d'un long les héritiers Bertrand, d'autre long Félicien Cretté, d'un bout un chemin, et d'autre bout les ours.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquième lot.
Treize ares vingt sept centiares de pré, terroir de Méréville; à la Charbonnière; tenant d'un long Baptiste Hordesseaux, d'autre long plusieurs, d'un bout la Marette, et d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 25 fr.

Sixième lot.
Sept ares soixante-six centiares de pré, même terroir, audit lieu; tenant d'un long Baptiste Hordesseaux, d'autre long François Launay, d'un bout le chemin et la Marette, et d'autre bout le chemin.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Septième lot.
Onze ares quatre-vingt centiares de pré, même terroir, à Gondreville, prairie de Boigny; tenant d'un long Désiré Cretté, d'autre long Jacques Poit, d'un bout la rivière, et d'autre bout l'un des enfants Charpentier.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Huitième lot.
Douze ares soixante-seize centiares de pré et coteière, même terroir, au Bourg-l'Abbé; tenant d'un long Simoa Desbordes, d'autre long l'un des enfants Charpentier, d'un bout l'un des enfants Charpentier, et d'autre bout François Payen. — Traversés par la rivière.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Neuvième et dernier lot.
Dix ares vingt-un centiares coteière, même terroir, au-dessus de la Charbonnière; tenant d'un long Baptiste Launay, d'autre long Laumonier, d'un bout le chemin de Saclas à Méréville, et d'autre bout la charrière des Balles.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.
A Etampes, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-treize.

Pour original, Signé, **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements :
A Etampes, A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 39 bis;
A Méréville, A M^e RAVAUULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux.
Fsuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-treize, folio 65 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, **DELZANGLES.**

Etude de M^e DAVELUY, notaire à Etampes.

ADJUDICATION
En détail et par lots.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOISSY-LE-SEC,
Le *Dimanche 4 Mai 1873, à midi,*
Par le ministère de M^e DAVELUY, notaire à Etampes,

FERME DE MÉROUVILLE

Sise commune de Boissy-le-Sec,
Consistant en Bâtimens d'habitation et d'exploitation,
ET **115 HECTARES DE**

TERRES LABOURABLES
EN 478 PIÈCES.

(Voir le détail sur les affiches.)

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 26 Avril 1873.

ADJUDICATION
En détail et par lots.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIS-HERPIN,
Le *Dimanche 11 Mai 1873, à midi,*
Par le ministère de M^e DAVELUY, notaire à Etampes,

FERME DE BOIS-HERPIN

Sise commune de ce nom,
Consistant en Bâtimens d'habitation et d'exploitation,
ET **155 HECTARES DE**

TERRE LABOURABLE
EN 420 PIÈCES.

(Voir le détail sur les affiches.)
S'adresser à M^e DAVELUY, notaire à Etampes;
Et sur les lieux, pour visiter. 2-1

Etudes de M^e NOTTIN, avoué à Paris, boulevard Poissonnière, n° 23, successeur de M. Guedon,
Et de M^e PETIT BERGONZ, avoué à Paris, rue Saint-Honoré, n° 346.

VENTE
SUR LICITATION

AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS,
Le *Samedi 3 Mai 1873,*
EN 2 LOTS

1^{er} D'UNE
FERME

Sise à Marolles, canton de Méréville,
Arrondissement d'Etampes
(Seine-et-Oise),
Revenu 4,550 francs. — Bail expirant à la levée des guérets de Pâques 1876. — Un pied-à-terre est réservé au propriétaire.

ET DE DEUX
PIÈCES DE TERRE

Sises l'une au terroir de Boissy-la-Rivière, et l'autre au terroir de Marolles.
Mise à prix. **90,000 fr.**

2^e D'UN
JARDIN-MARAIS

Sis à Etampes (Seine-et-Oise),
Revenu 150 fr. — Bail expirant le 11 novembre 1878.
Mise à prix. **1000 fr.**

S'adresser à M^e NOTTIN, avoué, dépositaire d'une copie du cahier des charges, PETIT-BERGONZ, BOUTET-LAMY, Ch. DUVAL, THIEBAULT et MIGNOT, avoués à Paris, et à M^e GUEDON, notaire à Paris, administrateur de la ferme;

Sur place, à M. GIRAULT, fermier à Marolles (on y arrive par la station d'Etampes, à 56 kilomètres, environ 1 heure de Paris, sur la route de Paris à Orléans).

A M. BOUCHER, jardinier à Etampes. 2-2

Etude de M^e Ch. GIBIER, notaire à Malesherbes.
ATTIRAIL DE LABOUR
A VENDRE

Aux enchères,
Le *Dimanche 4 Mai 1873, à midi très-précis,*
A NINVAULT, COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE,
(Seine-et-Marne)

En la ferme occupée par M. et M^e MONTIGNY
Par le ministère de M^e PERRIN,
Notaire à la Chapelle-la-Reine,
En présence de M^e Ch. GIBIER,
Notaire à Malesherbes.

OBJETS A VENDRE :

3 bons Chevaux de 3 à 5 ans et leurs harnais, 13 Vaches, 2 Taures, 1 Taureau âgé de 2 ans, 2 grandes Voitures, 2 Tombereaux, 1 Tonne à eau et son Charriot, 2 Charrues à canon, 2 Charrues tourne oreilles, 1 Herse bataille, 3 Herse en bois, 2 Herse en fer, 2 Rouleaux, 1 Cabane de berger, 25 Claies et leurs Crosses, Râteliers, Doubliers et Augettes, plusieurs Echelles, 3 grandes Chaudières de bergerie, 4 Coupe-racines, 1 grand Râteau à cheval, 1 Machine à battre les grains à 2 et 3 chevaux, 1 Trieur, 1 Cylindre, Vans et Passoires, 1 Baratte tournante, Cuviers grands et petits, Pots et Ustensiles de laiterie, Séchoirs à fromage, Litière d'écurie.

Et une grande quantité d'autres Objets de culture et de ménage.

Quatre mois de crédit pour les personnes solvables. 3-3

POSITION EXCEPTIONNELLE.

Une Société, traitant des opérations financières de tout genre, Fondée depuis 1866, désirant se créer des agences dans toutes les villes de France, et des relations entre chaque place, offre une *Position de Représentant* à toute personne offrant des références sérieuses et pouvant disposer d'un capital de **deux mille cinq cents francs.**

AVANTAGES ATTRIBUÉS A LA POSITION :
Appointements fixes et mensuels, 50 0/0 de remise sur les bénéfices réalisés par l'agence.

Adressez toute demande affranchie à M. PIERSON, 15, rue de Grammont, Paris. 2-2

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR
A VENDRE

Aux enchères,
Pour cause de cessation de culture,
EN LA FERME DE MÉROUVILLE,
Sise à Boissy-le-Sec, canton d'Etampes,
Et exploitée par M. Henry GIBIER-GIBIER,
Le *Dimanche 11 Mai 1873, heure de midi,*
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :

11 Chevaux, dont 4 de 4 ans et 7 de 5 à 10 ans, avec leurs Colliers de charrue et 4 Colliers de voiture, 19 bonnes Vaches et un Taureau, 180 Brebis de 2 à 5 ans, 132 Gaudins et Gaudins de 11 mois, 180 Agneaux de lait de 2 mois, 4 bons Bœufiers, 4 Chiens de berger, dont un pour les vaches, une grande Voiture de marché, 3 grandes Voitures guimbardes, 3 grands et un petit Tombereaux, 2 Carrioles, une Tapissière, un Cabriole, un Tilbury, une Tonne à eau, 4 Charrues garnies, 12 Horses à dents de fer, 4 Herse à dents de bois, une Herse bataille, un Râteau à cheval, 2 Cabanes de berger, grande quantité de bons Harnais de voiture, 50 Claies de pavo et leurs Crosses, 40 Chevilles de parc en fer, Râteliers, Doubliers, Augettes à provende et Augettes doubles en zinc, Coupe-racines, une Baratte tournante, une Chaudière, deux Cuviers à lessive, un Crochet pour nettoyer l'étable, une Trainée à fumier, une Brquette à betteraves, une grande quantité de Paille de blé et d'avoine.

Et autres Objets de culture.

Crédit aux personnes solvables. 3-2

A VENDRE OU A LOUER
BELLE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.
S'adresser à M^e BOUVARD, avoué à Etampes. 4

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombago, etc. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent à guérir le malade sans le déranger.

On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50.
Se défer des contrefaçons.

LE MONITEUR DE LA BANQUE
4 fr. par an

JOURNAL FINANCIER (5^e année),
pour Paris et les Départements
Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai pour trois mois : 1 fr. 75, rue Lafayette, Paris. 20-10

ANCIENNE MAISON DE M^{lle} BEAUVAIS
11, rue Darnatal, à ÉTAMPES.

Maison PÉRICHON

CONFECTIONS POUR HOMMES ET ENFANTS. — VÊTEMENTS SUR MESURE.
Sont attachés à la Maison Coupeurs et Tailleurs.

Pardessus depuis 22 fr. jusqu'à 60 fr.
Vestons id. 9 fr. 50 id. 40 fr.
Pantalons id. 12 fr. id. 30 fr.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
19 Avril 1873.	fr. c.	25 Avril 1873.	fr. c.	19 Avril 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	26 50	Blé-froment.	25 34	Blé étié.	24 00
Froment, 2 ^e q.	25 53	Blé-boulang.	22 09	Blé marchand.	22 00
Méteil, 1 ^{er} q.	21 39	Méteil.	17 34	Blé charpart.	20 00
Méteil, 2 ^e q.	19 35	Seigle.	12 00	Méteil moyen.	17 75
Seigle.	12 48	Orge.	12 34	Méteil.	15 25
Escourgeon.	14 49	Escourgeon.	11 34	Seigle.	13 75
Orge.	12 79	Avoine.	8 34	Orge.	13 25
Avoine.	9 14			Avoine.	9 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 19 au 25 Avril 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 19	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
Rente 5 0/0.	94 25	91 25	91 20	91 43	91 10	90 95
— 4 1/2 0/0.	79 90	79 90	79 65	79 40	79 25	78 75
— 3 0/0.	56 00	55 97	56 00	55 90	55 70	55 65
Emprunt 1872.	89 75	89 80	89 85	89 80	89 70	89 60

MACHINES VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêts à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144, Paris.
26-4

MOISSONNEUSES
FAUCHEUSES



TH. PILTER 68, quai Jemmapes, PARIS. 40 9

ANTINEURALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément

PAR LE NEZ
LES
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérèglements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES OTALGIQUES (Néuralgies de l'oreille), ODONTALGIQUES (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARE PAR BOUDIER
PHARMACIEN
A Joigny (Yonne), Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, M. CHAMBERLAIN.

DÉPOT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-5

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons à leur adresser.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.